



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B216

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de fourniture de services de télécommunications pour les besoins de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix n°09M0081, Lot n°5 relatif au service d'interconnexion de réseau de niveau 3 : réseau privé virtuel inter sites (VPN) et service Internet

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIELLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Madame Monique SLISSA donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_09

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Monique SLISSA

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de fourniture de services de télécommunications pour les besoins de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix n°09M0081, Lot n°5 relatif au service d'interconnexion de réseau de niveau 3 : réseau privé virtuel inter sites (VPN) et service Internet
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché n°09M0081 a pour objet des « services d'interconnexion de réseau de niveau 3 : réseau privé virtuel inter sites (VPN) et service Internet ». Il a été notifié à la société ALTITUDE le 01/12/2009.

Par acte sous seing privé en date du 25 Novembre 2011, la société ALTITUDE TELECOM a fait apport, à titre de fusion, à la société COMPLETEL SAS de la totalité de ses actifs.

Le présent avenant n°1 a pour objet d'autoriser le transfert du marché précité.

Exposé des motifs :

La société COMPLETEL SAS fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité financière, technique et professionnelle à exécuter le marché. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales, et s'engage à poursuivre l'exécution du marché dans ses termes initiaux.

Le présent avenant n°1 a pour objet de permettre la continuité du marché en procédant au transfert des droits et obligations découlant de l'exécution du marché précité au profit de la société COMPLETEL SAS.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 ;

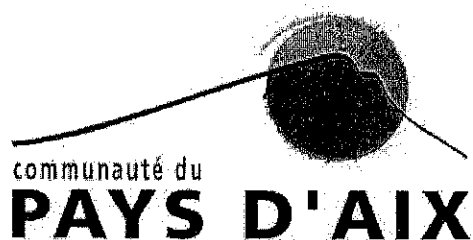
VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services» ;

VU la délibération n° 2009-B359 du Bureau communautaire du 23 octobre 2009 autorisant la signature du marché n°09M0081 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché n°09M0081 relatif au transfert de l'exécution du marché n° 09M0081 qui n'entraîne aucune incidence financière ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché n°09M0081 et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;



Marché de fourniture de services de télécommunications pour les besoins de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

Lot 5 : « service d'interconnexion de réseau de niveau 3 : réseau privé virtuel inter sites (VPN) et service internet ».

AVENANT DE TRANSFERT N° 1

AU MARCHE N° 09M0081 du 01/12/2009

Titulaire : ALTITUDE

**AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE
D'ACCES TELEPHONIQUES PRINCIPAUX (ACCES NUMERIS
PRIMAIRES) – ABONNEMENTS, ACHEMINEMENTS DES
COMMUNICATIONS ENTRANTES ET SORTANTES**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix
CS 40868
13626 Aix en Provence Cedex 1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

La Société ALTITUDE, d'une part,

Domiciliée Tour Pacific – 11 Cours Valmy - 92977 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Immatriculée au RCS de sous le n°RCS NANTERRE 428 787 246

représentée par EL FASSY David, dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°:09M081

Date de notification du marché : 01/12/2009

Montant H.T. du marché initial :

Mini HT sur trois ans : 90 000€

Maxi HT sur trois ans : 360 000€

Le présent avenant comporte 5 feuillets numérotés de 1 à 5

Etant préalablement exposé que :

La CPA a notifié le 01/212/2009 à la société ALTITUDE un marché ayant pour objet des « service d'interconnexion de réseau de niveau 3 : réseau privé virtuel inter sites (VPN) et service internet ».

Par acte sous seing privé en date du 25 Novembre 2011, la société ALTITUDE TELECOM a fait apport à titre de fusion, à la société COMPLETEL SAS de la totalité de ses actifs.

La société COMPLETEL SAS fournit l'ensemble des documents et renseignements attestant de sa capacité à exécuter le marché. Elle est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de permettre la continuité du marché en procédant au transfert de l'exécution du marché n° 09M0081 : « service d'interconnexion de réseau de niveau 3 : réseau privé virtuel inter sites (VPN) et service internet ».

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'acte d'engagement est modifié comme suit : Changement de contractant

Nom, Prénom :

De Froidefond Pierre, Directeur commercial Région méditerranée – Téléphone : 04 88 66 12 00.

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société :
COMPLETEL SAS

Au capital de :
116 342 669,46 €

Ayant son siège social :
5 Place de la Pyramide – 92088 PARIS LA DEFENSE
Téléphone : 01 72 92 20 00

Immatriculée à l'INSEE : 418299699

Numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 41829969900235

Code d'activité économique principale (APE) : 642C

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés : RCS NANTERRE B418299699.

ARTICLE 3. - PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations dues au titre du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées au marché. Le paiement des sommes dûes se fera sur le compte bancaire de la société COMPLETEL SAS compte ouvert auprès de l'établissement bancaire CALYON.

Code Banque : 31489

Code Guichet : 00010

Numéro de Compte : 00246172905

Clé RIB : 47

Clé IBAN : FR76

Numéro IBAN : 3148 9000 1000 7290 547

ARTICLE 4. - ENGAGEMENT DU NOUVEAU TITULAIRE DU MARCHE

La société COMPLETEL SAS s'engage à exécuter les prestations dans les conditions de délai, prix, consistance et qualité telles que définies au marché.

ARTICLE 5. - CLAUSE DE RENONCEMENT AUX RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 6. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 7. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A Aix-en-Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
Membre du bureau Déléguée à
l'Administration Electronique et au système
d'Information Géographique

(signature et cachet de la société)

Monique SLISSA

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché de fourniture de services de télécommunications pour les besoins de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix n°09M0081, Lot n°5 relatif au service d'interconnexion de réseau de niveau 3 : réseau privé virtuel inter sites (VPN) et service Internet

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse LOISSAINS MASINI



02 JUIL. 2012